

LIBREVILLE, 1er février (Infosplusgabon) - La Hongrie continue de ne pas mettre en œuvre certains aspects essentiels de la Convention anticorruption de l'OCDE et de ne pas appliquer sa législation sur la corruption transnationale. En juin 2023, elle devra faire état au Groupe de travail d'avancées considérables dans la mise en œuvre des recommandations relatives à l'application de la Convention anticorruption de l'OCDE auxquelles elle n'a toujours pas donné suite, faute de quoi le Groupe de travail organisera une mission à haut niveau à Budapest.

Ce projet de mission découle du fait que la Hongrie n'a accompli aucun progrès concret pour donner suite aux recommandations qui lui ont été adressées il y a déjà longtemps, plusieurs d'entre elles notamment remontant au moment de son évaluation de Phase 3 (mars 2012). Ces recommandations pointent sa compréhension insuffisante de l'exposition qui est la sienne au risque de corruption transnationale, son absence de stratégie visant à détecter activement les actes de corruption transnationale et à mener résolument des enquêtes le cas échéant, ses délais insuffisants pour pouvoir appliquer des mesures d'enquête aux suspects mis en cause dans des affaires hautement complexes couvrant plusieurs pays et le manque de clarté de ses textes de loi concernant la mise en jeu de la responsabilité des personnes morales ayant perpétré des actes de corruption transnationale.

En outre, le Groupe de travail demeure gravement préoccupé par le faible niveau de la répression de la corruption transnationale en Hongrie, relevant qu'aucune affaire importante de cette nature n'a été détectée ou n'a donné lieu à une enquête depuis le rapport de Phase 3 qui lui avait été consacré en mars 2012.

Le Groupe de travail continue d'assurer un suivi des questions relatives à l'impact des réformes législatives sur la capacité des médias et des ONG à jouer un rôle efficace en matière de détection de faits présumés de corruption transnationale, ainsi qu'à l'indépendance de la justice dans ce pays. La Hongrie a été invitée à présenter au Groupe de travail un point de situation sur ces questions, mais a choisi de s'en abstenir. Le Groupe de travail est déçu par le manque de coopération de la Hongrie en matière de communication des informations demandées et prie instamment ce pays de bien vouloir démontrer son engagement à se conformer au processus de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées à son endroit.

FIN/INFOSPLUSGABON/HGB/GABON2023

© Copyright Infosplusgabon